

MAIRIE

7 route de Contres
41700 SASSAY
Tél. 02 54 79 52 91
mairie@sassay41.fr

REGLEMENT DE LA Garderie

Horaires : 7h30 à 8h50 et 16h30 à 18h30.

Téléphone : 02.54.58.87.33.

Elue responsable de la garderie : Véronique PRINGERE (en cas d'absence, M. le Maire).

Rappelons que la garderie est un service non obligatoire, proposé aux familles par la commune.

Il est impératif d'inscrire les enfants en remplissant la fiche d'inscription.

La facturation est effective dès la prise en charge de l'enfant par le personnel (16h40). Toute absence non justifiée sera facturée. Lorsque les parents se présentent après 18h30 pour récupérer l'enfant, tout retard sera facturé après deux rappels écrits : **25€ par quart d'heure de retard**.

Lorsque les parents n'ont pas récupéré l'enfant à 18h30 et qu'ils ne peuvent pas être contactés par les agents ou les élus, l'article L227-4 du Code de l'action sociale des familles s'applique.

Tarifs (voir au dos) : les tarifs sont réévalués le 1^{er} janvier de chaque année.

Discipline

Le temps de la garderie doit se dérouler dans le calme et le respect du personnel, des élèves, du matériel et des locaux. La municipalité de Sassay sanctionnera les enfants qui ne respectent pas ces quelques règles de discipline :

- 1) Respecter l'ensemble du personnel.
- 2) Rester calme et poli.
- 3) Respecter le matériel mis à disposition.

En cas de non-respect de ces règles de discipline, des avertissements seront donnés par le personnel, en accord avec les élus, valables pour la cantine, la récréation et la garderie, pour l'année scolaire :

- 1^{er} avertissement écrit.
- 2^{ème} avertissement : convocation des parents par les élus.
- 3^{ème} avertissement : exclusion temporaire d'une semaine prononcée par les élus.
- 4^{ème} avertissement : exclusion définitive de la cantine et de la garderie prononcée par les élus.

Tous les avertissements seront à signer par les parents et remis à l'école dans les trois jours.

En cas d'urgence, merci de bien vouloir prévenir au 02.54.58.87.33.

La commission des affaires scolaires

✂----- à découper et retourner dans le cahier de liaison -----

Nom et prénom de l'enfant :

Nom et prénom des parents :

Nous avons pris connaissance du règlement de la **garderie** de Sassay le :

Signatures :